

Ce dispositif n'est plus mobilisable actuellement !

Fonds UrgencESS

FRANCE ACTIVE

Présentation du dispositif

Le **Fonds UrgencESS** est un fonds qui propose un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquels ils ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement, une subvention en fonction de la taille de la structure et de ses besoins et un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement pour certaines structures éligibles.

Ce dispositif est mobilisable jusqu'au 31 juillet 2021.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles, les structures de 1 à 10 salariés :

- associations,
- coopératives,
- entreprises bénéficiant de l'agrément ESUS,
- entreprises du champ de l'insertion par l'activité économique,
- entreprises ayant inscrit les principes de l'ESS dans leurs statuts.

Pour quel projet ?

Présentation des projets

Ce fonds doit permettre aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire de :

- poursuivre leur activité pendant la crise,
- financer les emplois de leurs salariés,
- pallier les difficultés liées à la trésorerie.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention comprise entre :

- 5000 € : structure de 1 à 3 salariés,

- 8000 € : structure de 4 à 10 salariés.

Quelles sont les modalités de versement ?

Après analyse du dossier, l'aide pourra être accordée dans un délai de 15 jours.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

La demande se fait à travers un guichet unique qui permet à toute structure désireuse de bénéficier de cette aide de remplir un seul formulaire de contact en ligne (lien ci-dessous). France Active sera chargée d'orienter la demande vers l'association la plus proche de la structure.

Une analyse du dossier sera effectuée avant la réponse à travers un diagnostic de la situation économique et financière.

Par la suite, les structures bénéficieront d'un accompagnement personnalisé pour leur relance, en plus du soutien financier.

Auprès de quel organisme

La demande se fait auprès de France Active.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 10 salariés.
- Filière d'activité
 - › Economie Sociale et Solidaire

Organisme

FRANCE ACTIVE

Association France Active

- **Accès aux contacts locaux**
Web : www.franceactive.org/...